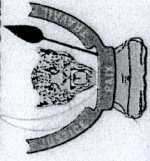


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 083/2023

A LA COMPAGNIE DE GESTION ET DE COMMERCE « COGECO »

Après avoir reçu le contrat N° 003/F/MINFIN/KC/DGRKC/CGPMP/2022, conclu avec la Province du Kongo Central, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-six, vingt-un centimes (USD 181 086,21) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains mille deux cent soixante-sept, soixante centimes (USD 1 267,60).

Fait à Kinshasa, le 30/05/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i